UNIVERSITÉ DE LORRAINE | UFR MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE, MÉCANIQUE ET AUTOMATIQUE

UFR MIM: Aide à la Mobilité étudiante à l'Etranger et en Fance (AMEF)

CONDITIONS D'OBTENTION

- Étudiant(e) inscrit à l'UFR MIM.
- Dans le cadre d'une convention de stage pour les étudiantes et les étudiants inscrits en licence (L2 maths, toutes les L3, LPRO) ou en première année de master, hors inscription en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

- Projet de mobilité pour participation à une manifestation scientifique (concours, colloque, congrés....) validé au préalable par l'équipe pédagogique du cursus dans lequel l'étudiant(e) est inscrit.

- Montant maximal de la bourse : 600€ par étudiant(e), sur approbation du conseil de l'UFR.

3 campagnes d'attribution des bourses de mobilité sont organisées par année universitaire. Elles ont lieu de décembre à juin. L'examen des dossiers est réalisé par un groupe de travail pour ensuite validation en conseil d'UFR.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les demandes sont classées suivant l'attribution de points (selon 2 critères qui se cumulent)

- un critère géographique (de 1 à 6 points selon l'éloignement géographique)
- un critère lié au surcoût de la mobilité pour l'étudiant(e) (de 1 à 3 points)

Une somme en euro est attribuée au point.
Les modalités d'attribution des points sont définis en conseil de gestion.

PIÈCES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

1. Le dépôt des candidatures se fait en ligne sur ARCHE dans un espace dédié (AMEF).
2. La convention de stage ou le courrier relatif à la demande d'aide pour participation à une manifestation scientifique.
3. lettre manuscrite, datée et signée, d'engagement de remboursement (total ou partiel) de la bourse en cas de non réalisation du stage ou de la mobilité.
4. un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) au nom de l'étudiant(e).